

Projet « politique des langues à l'école élémentaire »

Rentrée septembre 2017

L'enseignement / notre politique des langues.

Notre projet de « politique des langues » pour l'école élémentaire s'insère dans le cadre de la politique des langues du Lycée Français Charles Lepierre, de la PS de maternelle à la Terminale.

Il prend en compte les recommandations de la circulaire « politique des langues » AEFÉ 2015, et celles de l'IEP de la zone transmises dans son rapport suite à la mission de janvier 2013.

Il s'inscrit dans le projet d'établissement (2017 – 2020) en particulier l'axe

Vivre ensemble dans un contexte multilingue et multiculturel :

Objectif 1 : Valoriser les langues vivantes grâce à une politique des langues ambitieuse

Objectif 2 : S'ouvrir sur la langue et la culture du pays d'accueil

Les langues enseignées à partir de la PS sont pour tous les élèves :

- **la langue française** (maternelle ou français langue de scolarisation)

- **la langue portugaise** (langue maternelle ou langue du pays hôte)

(voir projet : enseignement des langues en maternelle).

La durée hebdomadaire d'enseignement de (en) **langue portugaise** est fixé à 3h30 en CP, 3h15 en CE1 et 3h45 au cycle 3, y compris 1h. de temps en « doublette » ou de Discipline Non Linguistique (DNL).

A partir du CE1 l'**anglais** est enseigné pour tous les élèves (1h30 hebdomadaire).

Cet enseignement est proposé en horaire renforcé (3h45) à partir du CE2 pour une partie des élèves (non lusophones sur le choix des familles).

Ces élèves reçoivent un enseignement de 1h30 de langue portugaise, le volume horaire dédié aux langues restant limité à 5h15 sur le temps scolaire au cycle 3..

D'autres langues sont proposées à partir de la classe de 5^{ème} (espagnol, allemand, latin, ...) afin de permettre de proposer à nos élèves un parcours linguistique riche et cohérent.

Voir le document annexe : *parcours linguistique de la PS à la terminale*

Fonctionnement des parcours linguistiques / exemple au CE2, CM1 ou CM2 : (sur emploi du temps à 26h hebdomadaires)

<u>PLP et anglais</u>	<u>PLV R (1 ou 2) et anglais</u>	<u>Anglais R et PLV1 ou 2</u>
Enseignement en langue française : 20h45	Enseignement en langue française : 20h45	Enseignement en langue française : 20h45
Portugais PLP: 3h45 (1h30 + 1h15 + 1h en doublette ou DNL)	Portugais PLV 1 ou 2: 3h45 (1h30 + 1h15 + 1h en doublette ou DNL)	Anglais renforcé : 3h45 (2X45 mn. + 1h15 + 1h en DNL)
Anglais : (2X45 mn.) 1h30	Anglais : (2X45 mn.) 1h30	Portugais PLV 1 ou 2: (1h30) 1h30

PLP : portugais langue première
 LV1 / LV2 : langue vivante 1 (débutant) ou 2 (avancé)
 LV R : langue vivante horaire renforcé (3h45 hebdo) (horaire non renforcé : 1h30 hebdo)

L'enseignement du / en portugais.

A l'entrée au CP, les enfants sont répartis en **groupes d'apprentissage distincts** pour l'apprentissage de la langue : les objectifs et les parcours sont différents selon les profils d'élèves.

Portugais Langue Première (PLP) : Les enfants visent les objectifs définis parmi ceux des programmes nationaux en articulation avec les programmes français.

Langue du pays hôte ou Portugais Langue Vivante (PLV) : Les élèves en PLV visent les objectifs liés au Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL / A1, A2 voire B1 selon les élèves) afin d'acquérir des compétences qui seront validées par des certifications (si possible : Camoes) selon le niveau atteint, fin CM2 ou au moment où l'élève quitte l'école.

Organisation des parcours / groupements en portugais

Simulation pour 5 classes de CE2, CM1 ou CM2 (niveau de classe identique).

A	B	C	D	E
<i>Organisation par classe : 5 classes</i>				
Enst. en langue française : 20h45	Enst. en langue française : 20h45	Enst. en langue française : 20h45	Enst. en langue française : 20h45	Enst. en langue française : 20h45
<i>Organisation en « barrettes » : séances aux mêmes horaires / regroupements par groupes selon les profils d'élèves ou par groupes de compétences ou de progrès</i>				
G1 à G5 : 5 groupes Portugais : PLP/ PLV1 / PLV2 1h15				G1 et G2 : 2 groupes Anglais : 1h15
G1 à G5 : 5 (mêmes) groupes Portugais : Doublette ou DNL 1h				G1 et G2 : 2 groupes Anglais DNL 1h
G1 à G6 (6 groupes) Portugais : PLP/ PLV1* / PLV2* 1h30				avec anglophones répartis / plusieurs groupes PLV
<i>Organisation par classe ou groupements / barrettes dans la mesure du possible :</i>				
Anglais : 2X45mn 1h30	Anglais : 2X45mn 1h30	Anglais : 2X45mn 1h30	Anglais : 2X45mn 1h30	Anglais : 2X45mn 1h30

Pour permettre une insertion plus rapide des nouveaux arrivants, un cours complémentaire en portugais (PLV pour les débutants) peut être mis en place (dans le cadre des activités complémentaires).

Le travail par groupes de compétences ou groupes de progrès en langue portugaise

A certaines périodes de l'année, les élèves sont groupés en fonction de leurs acquis et les apprentissages sont organisés afin de viser une compétence identique choisie par les enseignants en fonction de sa pertinence (priorités) et travaillée à différents niveaux de maîtrise.

L'organisation de l'heure dédiée à la doublette vers un temps en binôme ou seul : doublette / DNL

Les élèves ont 1h de **cours hebdomadaire en binôme** (deux enseignants des deux langues). Cette heure peut être utilisée à la mise en œuvre de **doublettes** (mise en parallèle d'éléments entre la langue française et portugaise) - des séquences d'activités en **Discipline Non Linguistique (DNL)** pour l'enseignement en portugais de la découverte du monde (cycle 2) d'éléments d'histoire et de géographie liés au contexte local (adaptations du programme du cycle 3) en parallèle avec les cours en français, menées conjointement par l'enseignant(e) de la classe et l'enseignant(e) de portugais. Cette activité peut être menée par l'enseignant(e) de portugais seule.

A tous niveaux les élèves participent régulièrement à des **sorties à caractère culturel** dans la ville de Lisbonne, ses musées ou ses alentours mais aussi pour voir des spectacles. Ces sorties donnent aux enfants l'occasion de construire un véritable **parcours culturel**. Elles peuvent être préparées en collaboration entre les professeurs d'école et les professeurs de langue.

L'enseignement du / en anglais.

A partir du CE1 **l'anglais** est enseigné pour tous les élèves (1h30 hebdomadaire).

Les apprentissages proposés en langue Anglaise (LV) visent les objectifs liés au cadre européen des langues : A1, A2 voire B1 selon les parcours (anglais à horaire renforcé ou non) et les élèves avec l'objectif d'acquérir des compétences qui seront validées par des certifications (British Council) selon le niveau atteint, fin CM2 ou au moment où l'élève quitte l'école.

Les groupes peuvent être constitués dans la mesure du possible en fonction des acquis des élèves (dans le cas d'organisation en barrettes) ou par classe.

Un travail par **groupes de compétences** ou de progrès peut être mis en œuvre à certaines périodes de l'année.

L'enseignement de l'anglais à horaire renforcé

Cet enseignement est proposé à hauteur de 3h45 à partir du CE2 pour une partie des élèves : non lusophones sur le choix des familles. Ces élèves reçoivent un enseignement de 1h30 de langue portugaise, le volume horaire dédié aux langues restant limité à 5h15 sur le temps scolaire au cycle 3.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les familles et les associations de parents d'élèves afin de présenter ce dispositif.

Les élèves

Les élèves concernés par l'enseignement de l'anglais à horaire renforcé sont **seulement les enfants qui ne sont pas portugais** (ni binationaux portugais – français ou tiers).

Pour les élèves de nationalité portugaise, ou qui vont souhaiter vivre ou étudier au Portugal un enseignement de portugais à hauteur de 3h45 hebdomadaires est obligatoirement proposé. Cet enseignement doit viser une partie des compétences des programmes nationaux. Des accords lient notre établissement et le Ministère de l'Education Nationale Portugais dans ce sens.

Les parents s'engagent pour la totalité du cycle. Les répartitions sur les parcours se font en fonction des places disponibles.

Organisation

Les élèves qui suivent l'anglais à horaire renforcé ont 4 séances hebdomadaires

- 2 séances de 45 mn

- 1 séance de 1h15

- 1h de cours hebdomadaire dédiée à des enseignements en **Discipline Non Linguistique (DNL)** pour l'enseignement en anglais de différentes activités parmi lesquelles : éléments d'histoire et de géographie liés au contexte local (adaptations du programme du cycle 3) en parallèle avec les cours en français. *Voir schéma de simulation / partie : organisation des parcours*

L'enseignement du / en français.

Tout au long de la scolarité, des **élèves non francophones** peuvent être inscrits à l'école (élémentaire). Un **entretien préalable** à l'inscription de ces élèves est organisé, avec la famille et l'élève, lors duquel la situation linguistique de l'élève, son parcours scolaire, ses résultats, le projet et la motivation de la famille sont étudiés. Un test peut être organisé en langue française ou maternelle.

Des dispositifs d'accueil de ces élèves non francophones sont mis en œuvre :

- en classe par la différenciation mise en œuvre par les enseignants au sein de leur classe
- des regroupements sont organisés pour plusieurs séances hebdomadaires sur le temps scolaire (éventuellement hors temps scolaire, dans le cadre des activités complémentaires).
- le travail par groupes de compétences ou de progrès mis en œuvre en langue française participe à intégrer ces élèves.

La continuité du projet au second degré.

En liaison avec la classe de 6^{ème}, les enseignements apportés en langue portugaise en élémentaire seront en meilleure cohérence, par des parcours plus harmonisés (groupements PLP, PLVE). L'enseignement de l'anglais devra prendre en compte les arrivées d'élèves qui auront suivi des parcours différents. Il est prévu de mettre en place une organisation de cet enseignement en barrettes au second degré, l'enseignement de l'anglais comme DNL est également étudié.

